

COMMUNE DE PLOUHINEC
PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 - Menhir dit du bourg classé MH le 25 janvier 1964 2 - Alignements du Gueldro classés MH le 11 décembre 1963 3 - Quatre manhirs dits Men Roquil classés MH le 18 novembre 1963 4 - Villa Gallo romaine de Mané Vecheu classée MH le 12 mai 2010 5 - Oppidum de Mané Coh Castel inscrit MH le 28 décembre 1972	Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L 621-25 à L.621-29, L 621-30-1 alinéa 1 ,2 et3 L.621-31, Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatifs au MH et aux zones de protection du patrimoine architectural , urbain et paysager art 9 à 18, 34 à 40, 49 à 51.	STAP UDAPdu Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1
Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	- Site classé di littoral des dunes et les étangs de la petite mer de Gâvres classé le 22 novembre 1977 - Zone dunaire de Gâvres et de Plouhinec inscrit le 15 mars 1981	Articles L 341-1 à L 341-15 et R 341-1 et suivants du code de l'environnement	STAP UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC2
Servitudes aux abords des champs de tir	Polygone d'expérimentation de Gâvres	Loi du 13juillet 1927 art. 25 Arrêté interministériel du 6 décembre 1933 Arrêté Ministériel du 29 mai 1975 Décision ministérielle n°23 du 7 avril 1931	BCRM de Brest ESID de Brest CC 16 29240 Brest cedex 9	AR6

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Captage de Pont Mouton déclaré d'utilité publique Arrêté du 8 mars 1996	Code de l'environnement: article L 215-13 Code de la santé publique: article L 1321-2 article L 1321-2-1 articles R 1321-6 et suivants Circulaire du 24/07/1990 relative à la mise en place des périmètres de protection	Délégation Départementale du Morbihan Pôle Santé Environnement 32 bd de la Résistance CS 72283 56008 Vannes Cedex	AS1
Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz	Canalisation décret du 15 octobre 1985	Loi du 15 juin 1906 modifiée (art.12) Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art.35) Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art 1 à 4) Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié (titre I-chapitre III et titre II) Décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art.5 et 29) Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)	Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 10 quai Emile Cormerais CS 10002 44801 St Herblain cedex	I3
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau de distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié.	ENEDIS 64 Bd Voltaire BP 90937 35009 Rennes Cedex	I4

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Littoral de la commune	Articles L. 121-21 à L. 121-37 et R. 121-9 à R. 121-32 du code de l'urbanisme. Ainsi que pour l'outre-mer: les articles L. 121-51 et R;121-39 à R.121-43 du même code.	DDTM 56 SAMEL 1 BD Adolphe Pierre 56234 Lorient cedex	EL9
Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles	PPRL de la Petite Mer de Gâvres Zonage réglementaire de Kerfaute approuvé le 11 janvier 2016	Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement - Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles; - articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement	DDTM 56 /SPACES PNR/SRC 1 ALL2E DU Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes Cedex	PM1
Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques	Station de Plouhinec zone de garde R= 500m zone de protection R= 1500m décret du 24/11/1992 Station de Plouhinec-Gâvres zone de garde R= 500m zone de protection R= 1500m Décret ministériel du 1 ^{er} septembre 2017	Articles L 57 à 62-1 du code des postes et télécommunications électroniques Article L 5113-1 du code de la défense Articles R 27 à R 39 du code des postes et télécommunications électroniques Arrêté du 21/08/1953 relatif à l'établissement de la liste et caractéristiques du matériel électrique sont soumis à autorisations	Consultation faisceaux-hertziens mailto:consultation.faisceaux-hertziens@orange.com BCRM de Brest ESID de Brest CC 16 29240 Brest cedex 9	PT1

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Station de Plouhinec - couloir de 2000m de long vers Lorient / Lanveur décret du 26/11/1992 - Tronçon Groix/Plouhinec décret du 23/11/1994 - Tronçon Quéven/Corcoue sur Logne décret du 22/02/2012 - Lanester Beg Ar Men/Rochefort Ceans décret du 24/04/1981 - Tronçon Lanester Beg Ar Men/ quiberon St Julien décret du 15/09/1980 - Tronçon Ploemeur/Monterblanc décret du 24/07/1975 - Station de Plouhinec-Gâvres zone primaire R= 400m zone secondaire R= de 600 à 2000m Décret ministériel du 21 novembre 2017	Articles L.54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques	Consultation faisceaux-hertziens mailto:consultation.faisceaux-hertziens@orange.com BCRM de Brest ESID de Brest CC 16 29240 Brest cedex 9	PT2
Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	Câble de transmission ORANGE le long du RD158 dans le secteur « Les Prés de l'Étang » (Secteur Sud-Ouest de la commune de PLOUHINEC	Loi du 15/07/1845 Code de la voirie routière : articles L 123-6et R 123-3 L 114-1 à L 114-6 R 131-1 et suivants ainsi que R 141-1 et suivants	ORANGE UPR OUEST 50 rue de Redon CS 64445 35044 Rennes Cedex	PT3
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal Arrêté du 25 /07/1970	Code de l'Aviation Civile Art:R244-1 et D244-2 à D244-4 Code de l'Urbanisme Art: L126-1 et R 126-1	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Pôle Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex	T7

